



Piscine non déclarée en mairie

Par **Carole2b**, le **08/05/2021** à **13:21**

Bonjour

je vends ma maison qui comporte une piscine de 15m2 déclarée aux impôts mais pas en mairie ai-je le droit de vendre ?

est-ce que la notaire dois simplement inclure une clause informant l'acheteur que la piscine n'est pas déclarée en Mairie?

merci par avance

Cordialement

Carole

Par **miyako**, le **08/05/2021** à **14:11**

Bonjour,

Afin de ne pas avoir des problèmes ,il faut le déclarer à l'urbanisme ,car il se peut qu'il faille une autorisation.Certaine municipalité interdisent les piscines.Si l'acheteur est prudent , il refusera de signer l'acte dans ces conditions.**Il ne faut surtout pas vendre sans négliger cette formalité.**

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Carole2b**, le **08/05/2021** à **14:32**

Merci beaucoup mais ça ne répond pas à ma question. Je lis sur internet qu'une clause informant l'acheteur suffit. Je voulais m'en assurer merci